

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	16	17

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 23/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2026.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme DUFROU Virginie, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme CHAUVIN Vanessa, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

**Excusée** ayant donné procuration :

Mme PLESSIS Clémentine à Mme MERY BEAUGRAND Rachel,

**Excusé** : M. ANDRÉ Vincent,

**A été nommée secrétaire** : Mme BOULAIN Anne,

### 2026-03 Tarifs communaux 2026

Conformément aux dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par délibération les affaires de la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants applicables à partir de janvier 2026, (*maintien des tarifs de 2025*)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

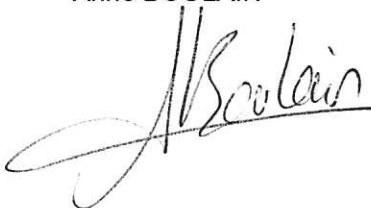
#### **DÉCIDE**

D'appliquer ces tarifs à compter du 01/01/2026 tels que présentés sur le tableau en annexe.

Adopté à l'unanimité.

L'autorité territoriale, le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La secrétaire de séance  
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/01/2026  
Le Maire



Olivier BARRÉ

## TARIFICATION 2026

Tableau annexé à la délibération n°2026-03 du 29/01/2026

LOCATION AQUARELLE		Commune	Hors Commune
		Ensemble (petite + grande salle)	
Location sans chauffage	Journée (24 heures) du lundi au jeudi	380 €	571 €
	Conférence - réunion Vin d'honneur 10h00 - 18h00	190 €	285 €
	Forfait week-end Petite + grande salle + cuisine du vendredi 10h au lundi 9h	714 €	1 141 €
Location avec chauffage du 15 octobre au 15 avril	Journée (24 heures) du lundi au jeudi	586 €	877 €
	Conférence - réunion Vin d'honneur 10h00 - 18h00	293 €	438 €
	Forfait week-end Petite + grande salle + cuisine du vendredi 10h au lundi 9h	1 060 €	1 587 €
Soirée de Saint-Sylvestre (Petite + grande salle + cuisine) du 30 décembre 10h00 au 2 janvier 9h00		1 166 €	1 745 €
Location de la cuisine		76 €	112 €
Caution		520 €	
MOBILIER			
Table 8 personnes	Location à l'unité	3,25 €	5,05 €
Bancs		0,70 €	1,30 €
Chaises		0,25 €	0,40 €
Caution		30,00 €	30,00 €
BARNUM		Commune	
Location (uniquement en complément de location de la salle Aquarelle)	Caution	61	233
VAISSELLE		Commune	
Assiette creuse, plate, à dessert, tasse + soucoupe	Location gratuite Tarif de remplacement à l'unité		2,00 €
Verre à eau, verre à vin			1,00 €
Cuillère à soupe, fourchette, couteau, petite cuillère			3,00 €
Corbeille à pain, carafe			150,00 €
Percolateur			
Fêtes de quartier		Commune	
L'ensemble		Forfait	Caution
Mobilier (tables, bancs, chaises) Barnum		61,00 €	30,00 €
Salle de réunion		Commune	
Diverses réunions (conférences, vin d'honneur)		50,00 €	
Caution		100,00 €	
Associations communales		Gratuit	
JARDINS COMMUNAUX			
Jardin 100 m <sup>2</sup>	Location annuelle du 1er mars au 28 février	30,00 €	
Jardin 200 m <sup>2</sup>		60,00 €	

<b>FUNÉRAIRE</b>			
<b>Cimetière</b>	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>50 ans</b>
Concession 1 m <sup>2</sup>	33,00 €	66,00 €	110,00 €
Concession 2 m <sup>2</sup>	66,00 €	131,00 €	219,00 €
Columbarium			
L'emplacement	425,00 €	840,00 €	-

<b>TARIF ASSOCIATIONS COMMUNALES - week-end ou Jours Fériés</b>	
<i>Gratuité du lundi au jeudi</i>	<b>Forfait</b>
Aquarelle (petite + grande salle + cuisine)	61,00 €
Mobilier (tables, bancs, chaises, barrières, barnums)	70 € avec chauffage
Caution salle Aquarelle	520,00 €
Podium	20,50 €
<b>Salle Gérard BARILLER - vendredi ou samedi de 17h00 à 3h00</b>	
Location	30,00 €
Caution	200,00 €

<b>ACTIVITÉS sportives ou culturelles</b>		
<b>Salle AQUARELLE ou Gérard BARILLER</b>		
<i>Location de septembre à juin</i>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
1/2 journée hebdomadaire/mensuelle en période scolaire	150,00 €	400,00 €
1/2 journée supplémentaire	10,00 €	30,00 €

<b>REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
Tarif mensuel pour l'exploitation d'un distributeur de pain	61,50 €